

[Accueil](#)
[Revenir à l'accueil](#)
[Collection Boite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe siècles](#)
[Collection Boite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle. Item](#)
[Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour et contre la peine de mort / Pour et contre la théorie de l'ennemi public](#)

Bonnot de Mably, Gabriel. Principe des lois. | Pour et contre la peine de mort / Pour et contre la théorie de l'ennemi public

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0576

SourceBoite_002-12-chem | Réformateurs XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Bonnot de Mably, Gabriel](#)

Références bibliographiques[Bonnot de Mably, De la législation ou Principes des Lois](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Mallet
De la Législation
vol. IX.

Pr et contre le droit de mort⁵⁷⁶
Pr et contre l'ennemi public.

331

- M. Poreau : "Personne ne peut donner un autre qu'il n'en ; or puisque personne n'a le droit de disposer de son corps, la peine de mort ne peut se justifier que dans une forme la moins étendue."

Arthur dit que c'est un caractère citoyen qui a été dévoué au royaume de France, et qu'on va de l'autre côté de l'Atlantique avec lui.

333

- Mais le 10. juillet n'a rien à voir "avec les citoyens, qui n'ont pas vécu tous à l'identique depuis qu'ils ont été saisis de peur et qui n'ont pas été chargés de faire ce que nous, nous devons faire pour assurer leur sécurité... Il est dans une situation où il y a quelque chose qui est en train d'arriver qui va être très grave."

334

- Résponse du p. : "Il est évident que le droit de mort est celui qui est le moins naturel, et ce en tout de l'ordre, mais réservé à certains magistrats... Les citoyens n'ont pas accordé au législateur le droit de « jurer et déclarer de leur avis »"

BnF
MSS

"Il ne dit qu'il n'y a pas de morte.
A moins, de morte ni de mort sacré pour

le h., une sorte d'assemblée ~~parlementaire~~
ut nra que celui d'assemblée; où se réunissaient
qui avaient si je me souviens, le 1er, le 2^e, le
+ 3^e et 4^e étages des lieux, mais que mon attention
s'arrête à ce que je dis."

D. + ce n'est pas terriblement ^{être} ~~mal~~ n'importe
que j'aille faire à Paris.

337

Σ

- ce + reste que je n'aime pas +
- le "trou", que j'en ai fait, ne
peut pas être le trou, le trou de
l'indigé; et pourquoi voulez-vous que le criminel
et l'indigent aient le même sort."

338

Σ

E, il faut que l'assemblée décide de faire
une mission, "n'exigez qu'il y ait permission
de la nommer; et au h. odieux où il
veut faire, le décret leur demandera de faire
ce qu'ils peuvent pour aider

La mort und mensch - es car:
allunal - trahison.